

Emmanuel FILHOL et Marie-Christine HUBERT, *Les Tsiganes en France, un sort à part : 1919-1946*, Perrin, 2009, préface de Henriette Asseo.

En 1997, Marie-Christine Hubert soutenait une thèse remarquée intitulée *Les Tsiganes en France (1939-1946)*. Après de nouvelles recherches et en compagnie d'un autre spécialiste des Tsiganes, Emmanuel Filhol, elle publie aujourd'hui un ouvrage du même titre avec néanmoins un sous-titre qui interroge, « Un sort à part », et en maintenant cette date terminale de 1946.

Pourquoi un sort à part ? Parce que les Tsiganes français n'ont pas été soumis pour une part d'entre eux au même sort que les autres Français pendant la guerre. Ceux qui étaient encore « nomades », en réalité une minorité qui était soumise depuis 1912 à une législation particulière, contraignante et soupçonneuse, ont été à l'instigation des Allemands et avec la participation active de Vichy, internés pendant l'Occupation, dans des conditions (même si on tient compte du contexte de pénurie généralisée) abominables, sauf de ne pas être déportés, et exterminés comme ceux du Nord rattaché par les Allemands à la Belgique et qui furent déportés. Pourquoi les Tsiganes français ne furent-ils pas déportés, on ne le sait pas vraiment... Les Allemands s'en sont désintéressés, mais on ne sait pas plus pourquoi, puisque ailleurs, en Allemagne en particulier ils les ont exterminés autant qu'ils ont pu. Cela a permis aux Tsiganes français de survivre mais pas pour autant d'être soumis au sort quotidien des Français puisqu'ils ne furent libérés de leurs camps d'internement que deux ans après la libération, en 1946.

Un aspect étonnant de la France de cette époque, mais à vrai dire ce n'est pas la seule trace du maintien de ce qu'on avait voulu imprimer dans l'esprit des Français pendant la guerre. Et comme le montrent les auteurs, cette attitude envers les Tsiganes venait de loin. Depuis un certain nombre d'années, les historiens se sont penchés sur l'histoire des Tsiganes, en particulier en France, ce n'est plus la terre inconnue que ce fut longtemps, encore qu'il n'est pas encore tout à fait arrivé à la conscience générale que les Tsiganes ne sont pas une population criminogène, mais que leur culture est différente. On le sait, il faut beaucoup de temps après que l'histoire ait parlé pour que ses conclusions aient été assimilées par l'opinion. Par la rigueur de son étude, par la sympathie raisonnée qu'il manifeste envers les Tsiganes, l'ouvrage de Marie-Christine Hubert et d'Emmanuel Filhol est de toute première importance. Il ne prend pas cette histoire en 1940, mais bien antérieurement et il réintègre l'histoire des Tsiganes dans l'histoire française. Il n'est d'ailleurs que temps. En 1914, les Tsiganes ont été mobilisés comme les autres Français et tués comme eux.

Jean-Jacques BECKER